



REGLEMENT - TRAIL DE L'ESCARELLE

Dimanche 12 octobre 2025

PRESENTATION

Article 1 : ORGANISATION

L'évènement le trail de l'Escarelle se déroulera **le Dimanche 12 octobre 2025** dans le Massif de la LOUBE, au départ du caveau du Château de l'ESCARELLE sur la commune de LA CELLE (VAR, CP : 83170).

Le Trail de l'ESCARELLE est organisé par le club de course hors stade « COURTFOREST » (association loi 1901) affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Adresse : 383 Chemin des Fontaîtes – 83170 LA CELLE

E-mail : courforest83@gmail.com

Présidente : Meriem BERTHE – 07 83 13 40 90

Directeur de course : Jean-Christophe NICAUD – 06 10 70 19 18

Il est demandé aux participants et autres d'utiliser les parkings mis à leur disposition au château. Nous vous demandons de privilégier dans la mesure du possible le covoiturage.

Article 2 : ÉPREUVES

Les courses en fonction du kilométrage effort sont ouvertes à tous en individuel, hommes ou femmes, licenciés ou non. Il y a 5 parcours en boucle :

- 42 KM, 2300 MD+
- 29 KM, 1610 MD+
- 19 KM, 790 MD+
- 13 KM, 530 MD+
- 8 KM, 350 MD+

CONDITIONS

Article 3 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription à l'une des courses du trail de l'Escarelle implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le Règlement à tout moment.

Tous les concurrents s'engagent à lire et se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement. Les concurrents s'engagent expressément à respecter scrupuleusement les consignes et règles sanitaires mises en place par l'organisateur et précisées dans le présent règlement.

Article 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre de coureurs est limité à **800** toutes courses confondues :

- 42 KM = 115 participants
- 29 KM = 200 participants
- 19 KM = 225 participants
- 13 KM = 170 participants
- 8 KM = 90 participants

Les courses sont ouvertes aux catégories suivantes (les différentes catégories sont définies par la FFA):

- 42 KM = à partir de la catégorie ESPOIRS
- 29 KM = à partir de la catégorie ESPOIRS
- 19 KM = à partir de la catégorie ESPOIRS
- 13 KM = à partir de la catégorie JUNIORS
- 8 KM = à partir de la catégorie CADETS

LA CHARTE DU TRAILER

- Le milieu naturel traversé est fragile et sensible, respecter la faune et la flore : ne rien jeter au sol (passible de disqualification) et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- Respecter l'intégralité du Règlement.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse

Article 5 : DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Les documents à fournir, licences ou attestation Parcours Prévention Santé (PPS), sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription.

Conformément à l'article L.231 - 3 du Code du Sport 7, **le certificat médical n'est plus accepté pour les courses** et les licences étrangères ne sont pas acceptées également.

- Les participants licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme pourront présenter à l'organisateur leur licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, leur licence Athlé Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Les participants non licenciés et les étrangers non licenciés FFA devront fournir : une attestation Parcours Prévention Santé (PPS, uniquement pour les participants majeurs). Le participant devra se connecter dans les 3 mois précédent la compétition sur la plateforme web dédiée : pps.athle.fr afin d'établir son attestation PPS. Pour les étrangers : à partir du lien vers le PPS FFA, le PPS pourra être réalisé dans un choix de langues disponibles.

INFORMATION RELATIVE AUX MINEURS

Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'**autorité parentale** renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu **est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports**. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.



En l'absence de l'un de ces documents, **aucun dossard ne sera remis au coureur, qui ne pourra donc pas prendre le départ d'une course.**

ORGANISATION GÉNÉRALE

Article 6 : LES PARCOURS & DÉTAILS

Les parcours sont situés dans le massif de la LOUBE, sur pistes, chemins et sentiers entièrement balisés. Le balisage sera matérialisé par des rubalises textile réutilisables « orange et jaune fluo », « jaune » et des pancartes positionnées aux intersections. Des rubalises Intersport pourront être rajoutées. Des jalonnes seront postés sur les parcours.

Départs et arrivées des épreuves auront lieu au Château de l'Escarelle (commune de La Celle 83170).

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les parcours ou d'annuler les épreuves au motif d'événement indépendant de leur volonté (conditions météo, décision des autorités administratives, etc...). Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

42 KM et 2300 MD+ > Départ 7h00

Ouvert aux coureurs, **âgés de 20 ans au moins** à partir de la **catégorie Espoirs**.

Course sur sentiers de randonnées reliant, le château, le vallon de Lescure, Baniyon, Banari, La Celle, les crêtes de Candelon, secteur de Cambaret, les crêtes de l'Amarron, l'Ubac de la Loube, Le Capucin et retour au Château.

3 BARRIERES HORAIRES :

- Kilomètre 13 : Au plus tard après 2h30 de course, soit à 9h30
- Kilomètre 24 : Au plus tard après 5h30 de course, soit à 12h30
- Kilomètre 36 : Au plus tard après 8h30 de course, soit à 15h30

- RAVITO 1 liquide au Km 9,3
- RAVITO 2 liquide et solide au Km 12
- RAVITO 3 Liquide au Km 24
- RAVITO 4 liquide et solide au Km 36
- RAVITO 5 liquide et solide à l'arrivée

Ces ravitos sont susceptibles d'être modifiés selon les conditions et d'autres pourraient être rajoutés

29 KM et 1 610 MD+ > Départ 08h00

Ouvert aux coureurs, **âgés de 20 ans au moins** à partir de la **catégorie Espoirs**.

Course sur sentiers de randonnées reliant, le château, le vallon de Lescure, Baniyon, Banari, La Celle, les crêtes de Candelon, les crêtes de l'Amarron, l'Ubac de la Loube, Le Capucin et retour au Château.

2 BARRIERES HORAIRES :

- Kilomètre 13 : Au plus tard après 2h30 de course, soit à 10h30
- Kilomètre 23 : Au plus tard après 5h00 de course, soit à 13h00
- RAVITO 1 liquide au Km 9,3
- RAVITO 2 liquide et solide au Km 12
- RAVITO 3 liquide et solide au Km 23
- RAVITO 4 liquide et solide à l'arrivée

19 KM et 790 MD+ > Départ 09H00

Ouvert aux coureurs, **âgés de 20 ans** à partir de la **catégorie Espoirs**.

Course sur sentiers de randonnées reliant, le château, le vallon de Lescure, Baniyon, Banari, La Celle, les crêtes de Candelon, les crêtes de l'Amarron et retour au Château.

- RAVITO 1 liquide au Km 9,3
- RAVITO 2 liquide et solide au Km 12
- RAVITO 3 liquide et solide à l'arrivée

13 KM et 530 MD+ > Départ 9H15

Ouvert aux coureurs, **âgés de 18 ans** à partir de la **catégorie Juniors**.

Course sur sentier de grandes randonnées reliant, le château, le vallon de Lescure, Baniyon, les hautes Bastides, les Philips et retour au Château. ▪ RAVITO 1 liquide et solide au Km 7

- RAVITO 1 liquide en milieu de parcours
- RAVITO 2 liquide et solide à l'arrivée

8 KM (8,5 km et 350 MD+) - Départ 9h30

Ouvert aux coureurs, **âgés de 16 ans au moins** à partir de la **catégorie Cadets**. Course sur sentiers et chemins de grande randonnée avec départ et arrivée au château.

- RAVITO liquide et solide à l'arrivée

Article 7 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE, CONSEILLÉ ET INTERDICTIONS

Chaque coureur s'engage à posséder le matériel de sécurité pendant toute la durée de la course et à le présenter à chaque demande de l'organisation durant la totalité de l'épreuve. Il n'y aura pas de contrôle systématique, mais il pourra être effectué ponctuellement au filtrage de départ ou à tout moment sur le parcours. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect du matériel obligatoire.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Un coureur pourra être disqualifié s'il ne possède pas le matériel obligatoire

Pour les 5 parcours :

- Dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité pendant toute la course sur lequel est inscrit le N° de téléphone d'urgence à utiliser en cas de besoin. - Puce informatique propre à chaque dossard et chaque coureur

Pour le 42KMS :

- Lampe frontale
- Gobelet individuel réutilisable
- Téléphone portable chargé
- Réserve en eau : au minimum de 1 litre
- Réserve alimentaire (barres, gels...)
- Paire de chaussures adaptée au trail en Montagne
- Veste coupe-vent
- Couverture de survie et sifflet pour se protéger soi-même ou un autre concurrent en cas de blessure

Pour les 29 et 19 KMS :

- Gobelet individuel réutilisable
- Téléphone portable chargé
- Réserve en eau : au minimum de 1 litre pour le 29 KM et 0,5 litre pour le 19 KM
- Réserve alimentaire (barres, gels...)
- Paire de chaussures adaptée au trail en Montagne
- Veste coupe-vent
- Couverture de survie **et sifflet pour se protéger soi-même ou un autre concurrent en cas de blessure**

MATÉRIEL CONSEILLÉ pour le 13 et le 8 KM :

- Gobelet individuel réutilisable
- Réserve en eau au minimum de 0,5 litre
- Couverture de survie et sifflet pour se protéger soi-même ou un autre concurrent en cas de blessure

INTERDICTIONS : et pouvant entraîner une disqualification

- **Il est interdit de stationner le long de la route D405.**
- **Les coureurs ne sont pas autorisés à courir avec leur animal de compagnie.**
- **Interdiction de couper hors sentiers**



Les bâtons sont autorisés uniquement sur le 42 KM. Ceci pour des raisons de sécurité et principalement de respect de l'environnement, les bâtons sont interdits sur les 29, 19, 13 et 8 kms.



Aucun gobelet (plastique, carton...) ne vous sera proposé sur les ravitaillements. **Le gobelet réutilisable est obligatoire** pour chaque coureur.

Conformément à notre charte **ECO-RESPONSABLE** et à notre volonté de réaliser un évènement très respectueux de l'environnement, chaque coureur s'engage à respecter le présent règlement de course et à ne laisser aucun déchet sur son passage, à utiliser systématiquement un gobelet réutilisable, à respecter son environnement, les sentiers, et villages traversés ainsi que leurs habitants, l'équipe organisatrice, les bénévoles et les autres coureurs. Tout manquement à ces obligations pourra être sanctionné, jusqu'à la disqualification immédiate.

Article 8 : INSCRIPTIONS

1€ par dossard sera reversé à l'association Brignolaise LE RESSORT dans le cadre d'octobre rose (association basée à Brignoles menant des actions pour soutenir les personnes atteintes par le cancer dans le centre var)

MODALITÉS

- En ligne sur le site chronosport.fr jusqu'au samedi 11 octobre à 10H00
- Sur place au château de l'Escarelle, dans la limite des disponibilités : le samedi 11 octobre de 14h à 18h



Pas de possibilité d'achat de dossard le jour de course

TARIFS (hors frais de service d'inscription en ligne sur chronosport)

Le 42 KM :

- 39 € jusqu'au 31 juillet minuit
- 45 € jusqu'au 31 août minuit
- 50 € à partir du 01^{er} septembre
- **Panier repas compris jusqu'au 07 octobre pour toute inscription validée sur chronosport avant minuit**

Le 29 KM :

- 26 € jusqu'au 31 juillet minuit
- 30 € jusqu'au 31 août minuit
- 35 € à partir du 01^{er} septembre
- **Panier repas compris jusqu'au 07 octobre pour toute inscription validée sur chronosport avant minuit.**

Le 19 KM :

- 17 € jusqu'au 31 juillet minuit
- 20 euros jusqu'au 31 août minuit ▪ 25 euros à partir du 01^{er} septembre
- Panier repas NON compris.
- Prix du repas à commander lors de l'achat du dossard **jusqu'au 7 octobre** : 10 €

Le 13 KM :

- 15 € jusqu'au 31 juillet minuit
- 17 € jusqu'au 31 août minuit
- 20 euros à partir du 1^{er} septembre
- Panier repas NON compris.
- Prix du repas à commander lors de l'achat du dossard jusqu'au 7 octobre : 10 €

Le 08 KM :

- 12 € jusqu'au 31 août minuit
- 15 euros à partir du 01^{er} septembre
- Panier repas NON compris.
- Prix du repas à commander lors de l'achat du dossard **jusqu'au 7 octobre** : 10 €

INSCRIPTIONS GROUPÉES

L'organisation accepte les inscriptions groupées. Un groupe est un ensemble de minimum **5 coureurs ou plus**. Pour être considéré comme groupe, les coureurs devront inscrire au moins 5 personnes en même temps, sous le même nom de groupe et le paiement se fera en une seule fois, des coureurs pourront par la suite être ajoutés au groupe. Toute demande d'inscription pour un groupe devra être faite sur chronosport.fr.

Les clubs affiliés à la FFA pourront s'adresser directement au club organisateur par email à l'adresse suivante : courtforest83@gmail.com

Les groupes bénéficient des avantages tarifaires suivants : **2 euros de réduction par dossard** acheté toutes courses confondues (course au choix) valable sur le tarif du moment pour un groupe de minimum 5 coureurs.

Article 9: REMISE DES DOSSARDS

RETRAIT

Le retrait des dossards s'effectuera **au caveau du Château de l'Escarelle**, selon les modalités suivantes :

- **Samedi 11 octobre** de 14h00 à 18h00 pour toutes les courses.
- **Dimanche 12 octobre** remise des dossards à partir de 6h jusqu'à 15mn maximum avant le départ de la course.



ATTENTION ! Le dossard sera remis pour tous sur présentation d'une pièce d'identité.

De plus, pour les coureurs n'ayant pas téléchargé leur document sur chronosport, sur présentation d'une licence ou PPS valide (Parcours Prévention Santé).

Article 10 : MISES HORS COURSE ET BARRIERES HORAIRES

Barrières horaires : le coureur devra être passé aux horaires indiqués sur les barrières horaires des courses concernées (29 et 42 km). Le dossard sera retiré au coureur, si ce dernier décide de poursuivre la course malgré tout ce sera sous sa propre responsabilité.

Les concurrents seront aussi éliminés pour cause de :

- Absence de dossard
 - Falsification de dossard
 - Retard au départ de la compétition
 - Absence de l'équipement obligatoire
 - Non-pointage aux postes de contrôles
 - Dépassement du temps maximum autorisé à la barrière horaire
 - Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritus, traversée de troupeaux de brebis en courant)
 - Refus de se faire examiner par un médecin
 - Ravitaillement en dehors des zones prévues.
- Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course, avant la proclamation des résultats.

Article 11 : RÉCOMPENSES

Il sera établi un classement individuel général par catégories d'âge pour chaque course.

- Récompenses aux 3 premiers temps scratch homme et femme, et au premier de chaque catégorie masculin et féminin en individuel.
- Dotation d'un lot pour tous les participants.
- Dotation Challenge du nombre : le club ou équipe le plus représenté sera récompensé.

Les podiums scratchs seront remis selon l'arrivée des 3 premiers Femmes et Hommes.

Les podiums par catégories à partir de :

- 12h00 – Podiums 08 KM
- 12h30 – Podiums 13 KM
- 13h00 – Podiums 19 KM
- 13h30 – Podiums 29 KM
- 14h00 – Podiums 42 KM

Ces horaires sont indicatifs et susceptibles d'être modifiés.

REVENTE OU CESSION DE DOSSARD

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 12 : CONTROLE & ABANDONS

En cas de non-passage à un point de contrôle, le coureur sera disqualifié. Un serre-file fermera chaque parcours. **En cas d'abandon, le coureur doit OBLIGATOIREMENT se présenter au poste de ravitaillement ou au bénévole le plus proche afin de mettre à jour sa participation.** Il ne sera alors plus considéré comme un participant et ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Selon l'endroit, le coureur pourra être rapatrié en véhicule.

Article 13 : A L'ARRIVÉE

Des toilettes seront à votre disposition sur la zone de départ.

Notre infrastructure ne nous permet pas de vous proposer douches et consignes.

Article 14 : ASSISTANCE - SECOURS

Des postes de contrôle et sécurité seront installés le long du parcours.

Au départ/Arrivée, une antenne secouriste équipée d'un véhicule sera présente pendant toute la durée de la course pour porter les premiers soins aux éventuels blessés.

Une seconde sera postée au 2eme ravitaillement du 29km et du 19 km

Si vous deviez abandonner il est impératif que vous en informiez un signaleur/bénévole le plus proche, et que vous lui remettiez la puce de votre dossard.

Les concurrents s'engagent à rejoindre l'arrivée par leur propre moyen du moment où l'état de santé le permet. **Chaque coureur devra porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours ou le bénévole le plus proche.** Si vous êtes témoin d'un accident ou d'une blessure grave, il est de votre devoir de donner l'alerte et de rester à proximité de la personne concernée jusqu'à l'arrivée des secours => un manquement à ce principe de bon sens vaudra disqualification.

Une équipe de secouristes et médecins sera présente sur le parcours afin d'intervenir rapidement. Ils seront habilités à :

- **Mettre hors course tout concurrent dans l'incapacité physique de continuer l'épreuve**
- **Faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.**
- **Faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera**

Numéros d'urgence, mentionnés sur les dossards

- Secours : 06.32.52.23.41
- PC course : 06.11.30.61.02

Article 15 : SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité, à tout instant dans le déroulement d'une course, l'organisateur, les membres de la sécurité médicale et la sécurité terrain se réservent le droit de venir en aide à un coureur sur le plan technique, sur le plan matériel, vestimentaire et sur le plan alimentaire.

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non.

Parcours balisé (rubalise textile rouge et jaune), Panneaux indicateurs.

L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

Tout engagement est personnel. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, est tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

MÉTÉO

À tout moment, l'organisation de Trail de l'Escarelle édition 2025 se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires et/ou la barrière horaire et/ou d'utiliser un parcours de repli sur les épreuves inscrites dans le programme 2025. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, les engagements restants acquis.

Article 16 : RESPECT DU MILIEU - RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS ECO-RESPONSABLES

L'épreuve du Trail de l'Escarelle se déroule en partie dans le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, site classé NATURA 2000 .

Natura 2000 est une politique environnementale issue de deux Directives européennes « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux ». Elle a pour objectif la conservation d'espèces et de leurs milieux naturels rares et à protéger à l'échelle de l'Union européenne. Ces espèces et milieux sont alors qualifiés « d'intérêt communautaire ».

Aucun gobelet ne sera disponible aux ravitaillements, les signalisations utilisées pour le balisage sont, pour une partie, réutilisables pour les années futures. Un partenariat avec le SIVED NG pour le recyclage des déchets est mis en place. Il est demandé au coureur de bien vouloir suivre les consignes de tri avant de jeter ses déchets. Il est demandé à chacun de respecter l'environnement, sous peine de disqualification : ne jeter aucun emballage et détritrus sur la totalité du parcours, suivre les sentiers et chemins balisés, en montée comme en descente (**interdiction de couper hors sentiers**).

C'est aussi l'effort de tous pour faire de cet évènement un trail éco-responsable, en participant au Trail de l'Escarelle , nous comptons sur chacun de vous pour :

- Je covoiture pour limiter les trajets et optimiser les places de parkings.
- J'amène mon gobelet réutilisable et/ou mon camelbak. Il n'y aura pas de gobelets plastiques sur les ravitaillements (même à l'arrivée) afin de limiter les déchets.
- Je ne jette pas de déchets au sol avant, pendant et après ma course (emballage de barres énergétiques, gel, etc). Je suis conscient que le non-respect de cette règle est passible de disqualification immédiate.
- Je m'engage à respecter la faune et la flore en ayant conscience que se sont des espaces naturels et protégés.
- Je trie au maximum mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation. Je respecte les règles de tri-sélectif.
- Je participe ainsi aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'évènement dans une démarche de développement durable.

Article 17 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

En s'inscrivant, tout participant abandonne son droit à l'image. Les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail de l'Escarelle, ou encore dans le cadre des animations mises en place, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 18 : CONTROLE ANTIDOPAGE

Conformément à l'article R.232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, des contrôles antidopage peuvent être faits à l'arrivée des courses.

L'athlète contrôlé devra pouvoir présenter sa carte d'identité.

Article 19 : ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Cette assurance en responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

Article 20 : ANNULATION – CONTESTATION

Aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir sera proposé sur l'épreuve 2026, sur présentation d'un certificat médical, la demande devant être effectuée au moins 8 jours avant l'épreuve.

En cas de conditions de course défavorables et dangereuses tenant à la sécurité des participants, tant au niveau des parcours, de la météo ou d'évènements imprévus, l'organisation du Trail de l'Escarelle peut prendre la décision d'annuler la course le matin du départ ou de la stopper en cours de route. Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants.

Les décisions des organisateurs sont sans appel.

Article 21 – CNIL / RGPD

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de CHRONOSPORT, le chronométreur et de COURTFORREST HORS STADE qui est l'association responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par COURTFORREST HORS STADE. Par l'intermédiaire de COURTFORREST HORS STADE, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à courtforest83@gmail.com ou par courrier : COURTFORREST HORS STADE , 383 Chemin des Fontaîtes – 83170 LA CELLE.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables - sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Article 22 : POINT ITRA : International Trail Running Association

Les parcours du 19 KM, 29 KM et 42 KM du Trail de l'Escarelle sont officiellement évalués auprès de l'ITRA. Chaque participant finissant la course dans le respect du règlement se verra attribuer le nombre de points évalué par l'ITRA.

Pour l'édition 2025, le 42 KM rapporte 3 points ITRA à tous les finishers et l'équivalent en UTMB RUNNING INDEX le 29 KM rapporte 2 points ITRA à tous les finishers et l'équivalent en UTMB RUNNING INDEX. Le 19 KM rapporte 1 point ITRA .

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- **Je déclare avoir pris connaissance du règlement, j'en vérifierai sa révision avant le départ.**
- **Je m'engage à respecter le règlement en tous points.**
- **Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les trails de secours et d'évacuation**
- **Je déclare avoir en ma possession le matériel obligatoire durant la totalité de la course.**